

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2695)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

N° 606

AMENDEMENT

présenté par

M. Jacobelli, M. Giletti, Mme Lavalette, Mme Colombier, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, M. Jenft, Mme Lechon, M. Limongi, Mme Martinez, M. Monnier, Mme Rimbert, M. Sabatou et M. Tonussi

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 32, insérer les deux alinéas suivants :

« OUTRE-MER

« La présente actualisation prévoit la mise en place d'un fonds dédié d'un montant de 2,5 milliards d'euros, afin de transformer la Nouvelle-Calédonie en véritable hub stratégique dans la zone Indo-Pacifique. Il permettra la modernisation des bases navale de Chaleix et aérienne de La Tontouta à hauteur de 950 millions d'euros, le renforcement des capacités de surveillance par le déploiement de drones, de patrouilleurs outre-mer et d'un navire hydrographique à hauteur de 850 millions d'euros, le développement de capacités amphibies à hauteur de 400 millions d'euros, ainsi que des investissements dans la résilience locale, la cyberdéfense et la formation des personnels locaux à hauteur de 300 millions d'euros. Il contribue à la sécurisation des intérêts de la France dans la zone Indo-Pacifique, tout en générant des retombées économiques positives et en consolidant la posture stratégique nationale à l'horizon 2030. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le basculement stratégique vers l'Indo-Pacifique impose à la France de tenir son rang. Puissance souveraine présente dans la zone, membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies et dotée d'une base industrielle et technologique de défense de premier plan, notre pays ne peut se contenter d'une posture d'attente face à l'intensification des rivalités entre grandes puissances.

Dans ce contexte, le renforcement des capacités militaires en Nouvelle-Calédonie répond à un impératif clair : consolider la présence française dans ce qui constitue désormais le centre de gravité stratégique du XXI^e siècle. À défaut, la France prendrait le risque d'un effacement progressif, au détriment de ses intérêts et de sa crédibilité internationale.

Cet effort s'inscrit également dans une exigence de cohésion nationale. Après les troubles graves survenus en 2024, il s'agit de réaffirmer concrètement l'engagement de l'État dans le territoire. Une présence militaire renforcée constitue à la fois un facteur de stabilité, un levier de reconstruction et un moteur de développement économique.

Ainsi, ce dispositif poursuit un double objectif : garantir la défense des intérêts stratégiques de la France dans l'Indo-Pacifique et contribuer au redressement économique et social de la Nouvelle-Calédonie. Il participe pleinement au rayonnement de la France et à l'affirmation de son unité et de son indivisibilité.